# Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne aval

## Compte rendu du Comité Syndical du lundi 25 novembre 2019 à 18 h 30

## Salle des fêtes de Rioux Martin

| COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Communes** | **Délégués titulaires** | **Titulaire présent** | **Excusés ayant donné procuration à** | **Délégués suppléants** | **Suppléant présents** | **Participent aux délibérations** |
| **AUBETERRE-sur-DRONNE** | M. Jean-Paul LAFRAIS | X | | M. Xavier ORAIN | X | |
| **BARDENAC** | M. Bernard BERTON | X | | M. Michel MAZURIE | | |
| **BAZAC** | M. Régis CHALARD | X | | Mme. Nelly CHADEFAUD | | |
| **BELLON** | M. Joël JARNY | | | M. Laurent MONTIGAUD | | |
| **Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE** | Mme Lysiane BOUGON-CELERIER | X | | M. Francis BROUANT | | |
| **BONNES** | M. Stéphane BEGUERIE | X | | M. Jean-Claude FAURE | | |
| **BORS** | M. Yves DUPUY | X | | M. Pascal BOURDIGEAUD | | |
| **BRIE-sous-CHALAIS** | M. Olivier RIVALAN | | M. Joël BONIFACE | M. Fabrice BORDE | | |
| **CHALAIS** | M. Joël MOTY | | | M. Marc DUFLOT | X | X |
| **CHÂTIGNAC** | M. Daniel BOUCHERIE | X | | Mme. Murielle PETIT | | |
| **COURGEAC** | M. Michel ROUSSELIERE | | | M. Francis GALTEAU | | |
| **COURLAC** | M. Ludovic MELUN | | | M. François DI VIRGILIO | | |
| **CURAC** | M. Yvon GELINEAU | | | M. Noël GEORGES | | |
| **Les ESSARDS** | M. Laurent ESCLASSE | | | M. Joël LABROUSSE | | |
| **JUIGNAC** | M. Christophe PETIT | X | | M. Jérôme VRIGNAUD | | |
| **LAPRADE** | M. Cyril BRARD | X | | M. Jean-Paul CROCHET | | |
| **MEDILLAC** | M. Philippe FOUGA | X | | Mme. Françoise TARDE | | |
| **MONTBOYER** | M. Christian PONTERY | | | M. Michel DUBOIS | X | X |
| **MONTIGNAC-le-COQ** | M. Damien HERY | | | M. Alain DESERT | X | X |
| **Commune nouvelle de MONTMOREAU** | M. Bernard HERBRETEAU | X | | M. Jean Claude CHAUMET | | |
| Ex AIGNES et PUYPEROUX | M. Laurent BERTHAUD | | | Mme. Myriam HUGUET | | |
| Ex SAINT AMANT de MONTMOREAU | M. Michel PAUL-HAZARD | X | | M. Loïc SEGUIN | | |
| Ex SAINT-EUTROPE | M. Vincent FROUGIER | | | M. Thierry BRUNO | | |
| Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT | Mme Dominique BLANLOEUIL | | | | | |
| **NABINAUD** | M. Pierre BROUILLET | X | | M. Régis STEFANIAK | | |
| **ORIVAL** | Mme Pauline DUMAS | | | M. Louis DUMAS | | |
| **PILLAC** | Mme Géraldine BOUILLON | X | | ~~M. Denis AUDOIN~~ | | |
| **RIOUX-MARTIN** | M. Joël BONIFACE | X | | M. Jean-François VESSIERE | X | |
| **RONSENAC** | M. Jean-Paul GUILLON | | | M. Claude VAUTOUR | | |
| **ROUFFIAC** | M. Jean-Marie RIBEREAU | X | | M. Jean-Pierre VINCANT | | |
| **SAINT-AVIT** | M. Michaël PASQUIER | X | | M. Fabrice GUITARD | | |
| **SAINT-LAURENT-des-COMBES** | M. Christian BOURDIER | X | | M. Christophe DAMOUR | | |
| **SAINT-MARTIAL** | Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY | X | | M. Philippe LAGARDE | | |
| **SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS** | M. Alexandre DOUSSAINT | | | M. Sébastien COUTAND | | |
| **SAINT-ROMAIN** | M. William RICHARD | X | | M. Dominique LE GRELLE | | |
| **SAINT-SEVERIN** | M. Christian MARCADIER | | | M. Patrick BENOIT | | |
| **YVIERS** | Mme GEIMOT Nicole | X | | Mme Dominique RICHARDS | | |

| COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Communes** | **Délégués titulaires** | **Titulaire présent** | **Excusés ayant donné procuration à** | **Délégués suppléants** | **Suppléant présents** | **Participent aux délibérations** |
| **BROSSAC** | M. Jean-Pierre CHARBONNIER | X | | M. Jean-Claude SICAUD | | |
| **SAINT-FELIX** | Mme Marie-Claire AUBRIT | X | | M. Gérard GARON | | |

| COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Communes** | **Délégués titulaires** | **Titulaire présent** | **Excusés ayant donné procuration à** | **Délégués suppléants** | **Suppléant présents** | **Participent aux délibérations** |
| **La BARDE** | M. Laurent POINEAU | X | | M. Jean-Michel ROUX | | |
| **BOSCAMNANT** | M. Pierre BORDE | X | | M. Guy BORDE | | |
| **La GENETOUZE** | M. Michel MARTY | | | M. Bernard BERGER | | |
| **SAINT-AIGULIN** | M. Patrice PELET | X | | M. Jean-Pierre GOUZILH | | |
| **SAINT-MARTIN-de-COUX** | M. Thierry SAUNIER | | | M. Alain FEUILLET | | |

| COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Communes** | **Délégués titulaires** | **Titulaire présent** | **Excusés ayant donné procuration à** | **Délégués suppléants** | **Suppléant présents** | **Participent aux délibérations** |
| **CHAMADELLE** | Mme Sophie BLANCHETON | **X** | | M. Gérard MUSSOT | **X** | |
| **COUTRAS** | M. Michel FOULHOUX | **X** | | Mme Sylvie BOISSEL | **X** | |
| **Les EGLISOTTES-et-CHALAURES** | M. Bernard NADEAU | | | M. Bernard GUILLEMOT | **X** | **X** |
| **Le FIEU** | M. Jean-Michel BRUNET | **X** | | M. Michel VACHER | **X** | |
| **LAGORCE** | M. Bernard DUDZIAK | **X** | | M. Bruno LAVIDALIE | | |
| **Les PEINTURES** | M. Wilfrid NERI | | | M. Jean-Paul MUSSET | | |
| **SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE** | M. Alain ARNOUD | **X** | | ~~M. Georges DELABROY~~ | | |

Date de la convocation : 04 novembre 2019 - Quorum : 26
Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 31
Nbre total de délégués suppléants : 48 - Nbre total de délégués suppléants présents : 9
Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4 - Nbre total de pouvoirs : 1
Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL - Nbre de votants : 36

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

## Ordre du jour

- Compte rendu du comité syndical du 19/03/2019,
- Décisions du Président : attribution de 3 marchés et signature d'un emprunt
- Administratif :
  - Contrat assurance groupe pour les agents CNRACL avec le groupe Gras Savoye / AXA
  - Souscription de missions optionnelles à l'ATD 16 (cartographie)
  - Continuité écologique Tude : Acquisitions de parcelles 2019
  - Acquisition du site de Reyraud
- Financier :
  - Décision modificative n° 1 du BP 2019 / facture de l'IGN
  - Financement des postes des agents pour 2020
  - Indemnisation d'utilisation de parcelles et de pertes de récoltes dans le cadre de travaux
- Travaux en cours : Points d'étapes
  - Tranches 2, 3 et 4 du programme de gestion sur la Tude et de la Dronne charentaise
  - Tranche A du programme de gestion sur la Dronne aval
  - Descentes aménagées et accès à la Dronne
  - Restauration de la continuité écologique sur la Tude (ouvrages du Bertaud et de Pavillon)
- Communication : vidéo de la réalisation de la rivière de contournement au lieu-dit le Bertaud, rapport d'activité 2018 et trophée 2019 des Réserves de Biosphères
- Questions diverses.

## Introduction

La séance est ouverte sous la présidence de M. Joël BONIFACE, il constate que le quorum est atteint. Le Président remercie les élus présents et propose d'honorer les élus qui nous ont quittés en 2019 (M. PAREJA, M. MARTINEZ et Mme TARDE) en faisant une minute de silence.
Mme Sylvie BOISSEL est ensuite nommée secrétaire de séance et fait lecture des pouvoirs : M. Olivier RIVALAN qui a donné son pouvoir à M. Joël BONIFACE.

## Validation du compte rendu du Comité Syndical du 19 mars 2019

Le Président présente aux délégués le compte rendu du dernier comité syndical, en date du 19/03/19. Ce compte rendu a été envoyé à tous les délégués pour avis et aux communes pour information. Aucune modification n'étant à apporter, il est validé par l'ensemble des délégués et sera publié sur le site internet du syndicat.

## Décisions du Président

**Décision du Président : n° 01**

En vertu de la délibération n° 13/2018 du 13/03/18, le Comité Syndical a délégué au Président un ensemble de tâches dont celles de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au BP. En retour de quoi, le Président devra rendre compte, lors de chaque réunion, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoir.

Le Président informe qu'un MAPA de travaux, dans le cadre de la 3ème tranche de travaux du PPG 2016-2026, prévue à l'automne 2019 pour entretien de la ripisylve sur la Tude, a été lancé. Un avis de publication du marché a été publié du 11/03/19 au 29/03/19. Le marché a été décomposé en 2 lots. Estimation : 37 600 € HT. **La commission consultative des marchés publics du syndicat s'est réunie le 05/04/19** afin d'étudier les 6 offres reçues (3 pour chaque lot). Pour le lot 1 : de la confluence du bras de décharge du moulin de Verdu, jusqu'au pont de la route du Moulin Rabbier, c'est la proposition de l'entreprise Charentes Paysage qui a été retenue au regard des critères. Pour le lot 2 : du pont de la route communale du Moulin Rabbier jusqu'au pont du chemin rural du moulin de Courlac, c'est la proposition de l'entreprise Charentes Paysage, qui a été retenue au regard des critères.

Montant des 2 lots retenus : 34 429.05 € HT, montant couvert par l'enveloppe prévisionnelle budgétisée. **Le Président a signé les actes d'engagement et envoyé la notification du marché à l'entreprise retenue le 19/04/19.**

**Décision du Président : n° 02**

Le Président informe le Comité Syndical qu'un marché public de travaux, dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur la Tude, sur l'ouvrage de Pavillon (Médillac et Bazac), a été lancé. Un avis de publication du marché a été publié du 11/03/19 au 29/03/19. Les variantes étaient autorisées sur le mode d'exécution des travaux. Estimation 70 000 € HT. La commission consultative des marchés publics du syndicat s'est réunie le 05/04/19 afin d'étudier les 4 offres reçues (2 offres de base et 2 variantes). C'est la proposition « variante » de l'Entreprise Montauban et Fils qui a été retenue au regard des critères d'analyse des offres. Montant de la variante retenue : 69 000 € HT. Le montant retenu est couvert par l'enveloppe prévisionnelle budgétisée dans l'OP146. **Le Président a signé l'acte d'engagement et envoyé la notification du marché à l'entreprise retenue le 21/05/19.**

**Décision du Président : n° 03**

Le Président informe qu'un marché public de travaux, dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur la Tude, sur l'ouvrage du Berteau (Chalais et Saint Avit), a été lancé au printemps 2019. Un avis de publication du marché a été publié du 11/03/19 au 29/03/19. Les variantes étaient autorisées sur le mode d'exécution des travaux. Estimation : 33 500 € HT. La commission consultative des marchés publics du syndicat s'est réunie le 05/04/19 afin d'étudier les 4 offres reçues (2 offres de base et 2 variantes). C'est la proposition variante de l'Entreprise Montauban et Fils qui a été retenue au regard des critères. Montant de la variante retenue : 34 225 € HT (couvert par l'enveloppe prévisionnelle du BP). **Le Président a signé l'acte d'engagement et envoyé la notification du marché à l'entreprise retenue le 21/05/19.**

**Décision du Président : n° 04**

En vertu de la même délibération, le Comité Syndical a délégué au Président un ensemble de tâches dont celles de procéder, dans les limites fixées, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au BP. Le Président devra rendre compte, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoir. C'est pourquoi le Président, suite à une consultation d'organismes financiers, informe qu'un emprunt a été signé avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes pour l'acquisition du site du moulin de Reyraud. Montant de l'emprunt :

- Prêt relais à taux fixe : 148 000 € (les fonds mobilisés sont exclusivement destinés à préfinancer l'attente de la subvention notifiée par le FEDER). Remboursement sur 24 mois maximum. Coût prévisionnel de l'emprunt : 850 €,
- Prêt à taux fixe : 37 000 € (les fonds mobilisés sont exclusivement destinés à financer, dans le cadre des investissements 2019, le site du moulin de Reyraud), Remboursement sur 5 ans. Coût de l'emprunt, environ 600 €.

**Le montant des deux emprunts est couvert par l'enveloppe prévisionnelle budgétisée. Le Président a signé et paraphé les deux contrats de prêt avec la Caisse d'Epargne, le 12/09/19.**

*Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents* ***PREND ACTE*** *des quatre décisions du Président ci-dessus.*

## Outils règlementaires permettant les interventions du syndicat sur son territoire de compétences

Le Vice-Président, M. Patrice PELET rappelle les outils règlementaires qui permettent les interventions du syndicat sur son territoire de compétence : sur **la Dronne Aval (17/33) :**

- **Déclaration d'intérêt Général des interventions « DIG Warsmann »** pour la Dronne aval pour les deux 1ères tranches, pour les interventions relevant d'un régime de déclaration au titre de la loi sur l'eau : arrêtés des Préfets de juin 2019 à juin 2021.
- **DIG complète** : en cours d'instruction d'une durée d'environ 12 mois.

**Et sur la Tude et la Dronne Charentaise (16) : DIG complète** : arrêté du préfet en septembre 2019 pour 10 ans.

## Centre de Gestion de la Charente (CDG 16) : contrat assurance pour le risque statutaire

Le Vice-Président, M. Stéphane BEGUERIE explique que dans **le cadre du marché d'assurance des risques statutaires**, passé par le CDG 16, pour les collectivités auprès de GRAS SAVOYE / AXA, nous avons adhéré au contrat couvrant les agents affiliés à la CNRACL. La formule de garantie couvre les décès, les accidents de service, les maladies professionnelles, les arrêts maternités, les congés longue maladie et maladie ordinaire. Les résultats cumulés des exercices 2017 et 2018 font apparaître une forte aggravation de la sinistralité, portant le rapport sinistres / primes à 118 % pour ces 2 exercices. Afin de se rapprocher du niveau d'équilibre pour 2020, une franchise de 15 % des indemnités journalières sera mise en place à compter du 01/01/20. Le taux de cotisation restera fixé à 5,62 % de la masse salariale des agents CNRACL. Cette franchise n'impactera que les nouveaux sinistres, à compter du 01/01/20, les frais de soins suite aux accidents de travail, de trajet, de maladie pro et capitaux décès ne seront pas impactés.
Le Comité Syndical ne s'étant pas réuni avant le 31/08/19, le syndicat a, dans un 1er temps, dénoncer le contrat à titre conservatoire en RAR auprès de GRAS SAVOYE le 12/08/19. Dans le délai des 4 mois qui suivent, le syndicat doit décider par délibération s'il souhaite continuer d'adhérer au contrat groupe ou non.
Dans l'affirmative, un 2° courrier doit être adressé à GRAS SAVOYE (avant le 31/12/19) pour annuler le 1er courrier que. Nous recevrons au 01/01/20 un avenant d'adhésion. Dans la négative, nous devons chercher à nous assurer directement auprès d'un assureur pour les risques statutaires de vos agents et le 1er courrier en RAR auprès de GRAS SAVOYE s'appliquera d'office au 01/01/20 sans plus de formalités (nous ne serons plus assurés). Suite à la réunion de bureau du 16/10/19, et au regard du délai imparti pour réaliser une consultation, il est proposé de poursuivre le contrat pour l'assurance du personnel pour 2020.

*Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de poursuivre l'adhésion au contrat groupe avec GRAS SAVOYE.*

## Adhésion à des missions optionnelles de l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD 16)

Le Vice-Président, M. Stéphane BEGUERIE rappelle que lors de sa réunion du 27/03/18 (délibération n° 23/2018), le syndicat a adhéré à l'ATD 16 volet numérique. Les barèmes de participation, adoptés par le Conseil d'Administration de l'ATD 16 ayant évolué et afin de pouvoir souscrire à la nouvelle mission optionnelle « cartographie numérique / visualisation (SIG ATD 16), le Vice-Président propose de délibérer à nouveau pour l'adhésion à une nouvelle option de l'ATD 16.
L'option « Cartographie numérique/visualisation », inclue notamment l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels, la formation aux logiciels, la télémaintenance, la participation aux clubs utilisateurs et l'envoi de documentations et de listes de diffusion. **Le coût de cette option est de 350 € / an**, en plus de l'adhésion à l'ATD 16, volet numérique (1 840 € / an) et la maintenance des logiciels pour la paye et la comptabilité (254,40 € / an).

*Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'adhérer à la mission optionnelle « cartographie numérique et visualisation » de l'ATD 16, à compter de 2019.*

## Continuité écologique sur la Tude, acquisition de parcelles en 2019 et actualisation règlementaire des ouvrages

Le Président, M. Joël BONIFACE, rappelle, que conformément à la **délibération cadre (n°14/2018)** concernant les acquisitions foncières nécessaire à la mise en conformité des ouvrages en liste 1 et 2, sur la Tude, depuis 2018, le syndicat a engagé et réalisé des négociations foncières nécessaires à l'atteinte des objectifs visés.

**Ouvrages en liste 2**

**OP18** : Médillac/Bazac : ouvrage du Pavillon : acquisitions réalisées septembre 2018, travaux en cours,
**OP17** : Médillac/Bazac : ouvrage de Gentillaud : négociations en cours et étude en cours, travaux prévus en 2021,
**OP15** : Chalais/St Avit : ouvrage du Bertaud : acquisitions réalisées en novembre 2018, travaux réalisés,
**OP10** : Chalais : Ouvrage de Bosseau : acquisitions réalisées en novembre 2019, étude en cours, travaux prévus en 2020.

**Ouvrages en liste 1**

**OP 09** : Montboyer/Courlac : ouvrage du moulin de Courlac, acquisitions en décembre 2019,
**OD 08** : ouvrage de Gratteloube, négociations et étude en cours,
**OD 03** : ouvrage du moulin du Faure, négociations et étude en cours,
**OP 03 :** ouvrage du stade de Montmoreau, négociations et étude en cours,
**OD 02 :** vanne du Grand Pas**,** négociations et étude en cours,
**OP 01 :** vanne du canal de Montmoreau, négociations et étude en cours,
**OP 02 :** ouvrage du Pont de Montmoreau, négociations et étude en cours.

## Acquisition du site du moulin de Reyraud

M. FOULHOUX, Vice-Président, rappelle que dans le cadre de la délibération n°06/2019, les démarches nécessaires à ce projet ont été mise en œuvre et il en résulte les éléments suivants :

- Le 13 juin, début et fin d'après-midi : visite du Moulin REYRAUD avec les élus du syndicat,
- Arrêté d'attribution de subventions du FEDER reçu en mai 2019 pour 80 % des frais liés à l'opération soit un maximum de 148 000 €,
- Consultations de 3 établissements bancaires pour les prêts nécessaires : juin et juillet 2019,
- Signature du sous-seing le 31/10/19 et signature de l'acte de vente en décembre 2019.

## Décision modificative n° 1 du budget primitif 2019

M. Michel FOULHOUX, Vice-Président, expose qu'un investissement, non prévu dans le budget primitif 2019, a été fait le 07/08/19, pour 2 880 € TTC. Il s'agit des licences d'utilisation de données SCAN 25, acquises auprès de l'IGN afin de compléter la base de données de notre SIG. Il propose de virer les crédits suivants, au budget primitif 2019 :

- OP 139, remplacement ouvrage en urgence, article 2158, matériel et outillage technique : - 3 000 €
- Chapitre 20, immobilisations incorporelles, article 2051 – concessions et droits similaires : + 3 000 €

Cette dépense entre dans le frais liés aux postes des techniciens et fera l'objet d'une subvention de 60 %.

*Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,* ***DECIDE*** *de virer les crédits suivants, au BP 2019 : OP 139, remplacement ouvrage en urgence, article 2158, matériel et outillage technique : - 3 000 €, chapitre 20, immobilisations incorporelles, article 2051 – concessions et droits similaires : + 3 000 €*

## Financement des postes des agents pour l'année 2020

M. Michel FOULHOUX, Vice-Président, rappelle que les programmes d'étude et de travaux sur la Tude, la Dronne aval, les affluents et les astiers, en cours, sont gérés techniquement, administrativement et financièrement par 1 responsable des services/technicien milieux aquatiques, 2 techniciens milieux aquatiques, dont 1 à mi-temps et 1 secrétaire à « mi-temps » (soit 3.49 ETP). Depuis 2018, de nouveaux besoins d'animations et de suivis sont apparus suite à la fusion avec le SIAH de la Dronne, avec la mise en œuvre du PPG Tude et Dronne 16 (2016 à 2026), le PPG Dronne aval (2019-2025), l'extension de périmètres et la prise en compte des 4 compétences de la GEMAPI. Egalement depuis 2018, afin d'assurer l'animation à l'échelle des 68 communes sur 4 EPCI-FP présentes sur le bassin versant sous compétence, sur le 16, 17 et 33, (+ de 300 km de cours d'eau sous DIG, + de 650 km² de BV) un 3° poste de TMA à temps partiel a été créé.
En 2020 les 3 techniciens assumeront les missions exercées dans le même cadre qu'en 2019 : suivis d'études et de chantiers, animation territoriale, mise aux normes des ouvrages hydrauliques, continuité écologique, zones humides hydromorphologie, étangs, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, gestion des ouvrages, communication… Le poste de secrétariat technique vient appuyer les 3 techniciens sur toutes leurs missions autres que la gestion administrative.
**Frais salariaux directs supportés par le bénéficiaire**, BP de 110 971 € : Gaël PANNETIER : responsable des services et technicien milieux aquatiques (1 ETP), Pierre-Antoine HOSPITAL : technicien milieux aquatiques (1 ETP), Eric BONIS : technicien milieux aquatiques (0,5 ETP) et Géraldine NADAUD : secrétariat technique (0,2 ETP).
**Autres dépenses supportées par le bénéficiaire, directement liées à la mission** : 14 636 €, frais de missions versés aux agents (repas…), frais de déplacements, assurances, carburant… et investissement en matériel d'embarcation.
**Frais indirectes** (forfait 20 % des frais salariaux) : 22 194 €.
**Dépenses ponctuelles qui font l'objet d'une facturation** : 15 000 €, plan de communication sur la restauration de la continuité écologique, Time Laps, photos, plaquettes… Ces dépenses feront l'objet de demandes de subventions.

*Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,* ***DECIDE*** *: de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées aux 3 postes de technicien milieux aquatiques pour 2020 : frais salariaux, autres dépenses, frais indirectes et dépenses ponctuelles pour un montant de* ***162 800 €*** *(2.7 ETP), d'inscrire au BP 2020 l'ensemble des dépenses afférentes aux postes et de solliciter des subventions auprès des différents partenaires.*

## Indemnisation pour l'utilisation de parcelles et la perte de récoltes dans le cadre de travaux

M. Joël BONIFACE, Président, expose que dans le cadre des programmes de travaux sur cours d'eau (entretien de la ripisylve, restauration hydromorphologique, gestion des embâcles, continuité écologique…), il peut arriver que des parcelles à proximité de chantiers soient concernées par l'accès d'engins sur les chantiers, le stockage de matériaux…, pouvant engendrer une occupation temporaire ou une dégradation ponctuelle de celles-ci. Il est proposé, lorsque cela s'avère strictement nécessaire et après constat avec l'exploitant agricole et/ou le propriétaire, qu'une indemnisation, pour perte de récoltes, soit versée par le syndicat. Cette indemnité sera versée proportionnellement à la surface dégradée par le syndicat ou par les entreprises travaillant pour le syndicat, sur la base du barème d'indemnisation des pertes de récoltes de la Chambre d'Agriculture 16. Exemple pour 2019, les montants sont de 667€ / ha pour des prairies naturelles, 1 377 € / ha pour un maïs non irrigué… Ces barèmes seront révisés annuellement.

*Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,* ***DECIDE*** *d'indemniser les propriétaires pour perte de récolte, lors de l'occupation temporaire ou une dégradation ponctuelle de leurs parcelles, dans le cadre des programmes de travaux sur cours d'eau, selon les barèmes de la Chambre d'Agriculture.*

## Travaux en cours : OP 146, continuité écologique

M. Joël BONIFACE, Président, présente l'action B1 concernant la **restauration de la continuité écologique de 3 ouvrages sur la Tude en liste 2, études/travaux pour 270 000 € TTC.** Travaux en cours par l'entreprise MONTAUBAN et Fils et NAUDIN TP. Réalisation de 2 rivières de contournement pour la restauration de la continuité écologique sur la Tude.
- **Sur l'OP 18 de Pavillon,** réalisation travaux à 70 %.
- **Sur l'OP 15 de Bertaud,** étude et travaux terminés. Actualisations règlementaires en cours. Le film en time-laps, sur la réalisation des travaux, réalisé par la société « Fly Events Production » est présenté aux élus.
- **Sur l'OP 10 de Bosseau,** étude en cours de finalisation et travaux prévus en septembre 2020.

## Travaux en cours : OP 145, tranche 2 du PPG sur la Tude et la Dronne charentaise (du 07/2017 au 12/2019)

M. Bernard HERBRETEAU, Vice-Président, présente les actions de la tranche 2 :
- **Action A1 :** entretien de la ripisylve : tranche n°2 sur la Dronne sur le secteur de Bonnes, finalisation de la tranche : **2 947 m de berges**, estimation à 16 000 €. Réalisation en octobre 2019**.**
- **Action A2** : restauration hydromorphologique : finalisation des travaux sur le secteur n°1 de la Tude et la Rivaille : **3 sites sur la Tude** Amont (Montmoreau) et **2 sites sur le ruisseau de la Rivaille** (St Quentin). La phase travaux de restauration hydromorpho. de la tranche de travaux n°1 aurait dû se faire durant l'automne 2018 (année N +1 après la restauration de la ripisylve de la tranche 1 sur la Tude et sur le ruisseau de la Rivaille). Suite au retard pris dans le dossier de DIG, il n'était pas possible de mettre en place ce type de travaux avant l'automne 2019, après l'obtention de l'arrêté final de DIG Tude Dronne 16. Les techniciens ont réalisé toute la phase d'étude projet préalable afin de mettre en place les travaux dès l'automne 2019. Les relevés topographiques sont faits avec l'appui de Charente Eaux.
- **Action B2 continuité écologique liste 1** : ouvrage OD 03 Moulin du Faure : étude/état des lieux et esquisses : estimation à 10 000 €, en cours.
- **Action C3 gestion de la Jussie** : réalisation de juin à juillet 2019 sur la Dronne.
- **Action C7** : appui aux groupements de défenses contre les organismes nuisibles, réalisée.

## Travaux en cours : OP 148, tranche 3 du PPG sur la Tude et la Dronne charentaise (du 07/2018 au 12/2019)

M. Bernard HERBRETEAU, Vice-Président, présente les actions de la tranche 3 :
- **Action A1 : entretien de la ripisylve : secteur n°3 de travaux sur la Tude** : le marché public s'est décomposé en 2 lots : Le linéaire de cours d'eau entretenu au total : **9,681 km de cours d'eau**. Le coût global prévisionnel de l'opération : **56 840,11 € TTC. Réalisation entre octobre et novembre 2019 :** lot n°1, Charente Paysages : de la confluence du bras de décharge du « moulin de Verdu » jusqu'au pont de la route communal du « moulin Rabbier ». Soit lot 1 : 3,853 km de cours d'eau, et lot n°2, Charente Paysages, du pont de la route communal du « moulin Rabbier » jusqu'au pont du chemin rural du « moulin de Courlac ». Soit lot n° 2 : 4,658 km de cours d'eau. 2 petites annexes hydrauliques de 1,17 km au total ont fait l'objet d'un entretien manuel par le chantier d'insertion PASS Sud Charente.
Pour un bon fonctionnement du cours d'eau, il est important d'entretenir la ripisylve. Ces travaux ont aussi pour objet d'assurer le libre écoulement des eaux, améliorer la libre circulation, favoriser la diversification des écoulements et des habitats et valoriser la ripisylve. Pour faire face aux évolutions réglementaires concernant le brûlage en plein air et afin d'amélioration de nos chantiers, le syndicat mis en œuvre en 2019 des nouvelles pratiques pour éviter l'incinération des végétaux extrait des cours d'eau. L'intégralité des rémanents seront broyés au sol à l'aide d'un broyeur forestier.
- **Action B2, continuité écologique liste 1** : ouvrages OD 02 Grand Pas/ OP 01 canal de Montmoreau/OP 02 Barrage du Pont : état des lieux esquisses avec Ecogea : estimation à 20 000 €, en cours.
- **Action C2, gestion des embâcles sur la Tude et la Dronne : 21 interventions** ponctuelles réparties sur l'année 2019.
- **Action C3, gestion de la jussie sur la Dronne** : réalisation entre juillet et août 2019 sur la Dronne.
- **Action C7, appui aux groupements de défenses contre les organismes nuisibles**, réalisée.

## Travaux en cours : OP 149, tranche 4 du PPG sur la Tude et la Dronne charentaise (du 07/2019 au 12/2020)

M. Bernard HERBRETEAU, Vice-Président, présente les actions de la tranche 4 :
- **Action B1 :** restauration de la continuité écologique sur la Tude en liste 2 : ouvrage de Gentillaud OP17, étude en cours
- **Action C8** : accès à la Dronne, en cours de réalisation.

## Travaux en cours : OP 151, tranche A du PPG sur Dronne aval (du 01/2019 au 12/2020)

M. Michel FOULHOUX, Vice-Président, présente les actions de la tranche 4 :
**Lancement des premières actions de cette tranche suite à l'obtention des subventions dans le 2e semestre 2019 :**
*** Action A1 : entretien de la ripisylve sur la Dronne aval : 4,2 km de Dronne -** montant prévu : **33 000 € TTC**. Les travaux ont été réalisé du 16/09/19 au 25/10/19 par l'entreprise « Aquitaine travaux rivières » du Lot.

## Travaux en cours : descentes aménagées et accès à la Dronne

M. Stéphane BEGUERIE, Vice-Président, présente 2 rampes de mise à l'eau qui ont été finalisées cette année, une sur la commune de Bonnes et l'autre sur Aubeterre sur Dronne, par la Fédération de Pêche de la Charente, en partenariat technique avec le syndicat. Ces accès tous publics restent prioritaires aux services de secours et de gendarmerie, aux pêcheurs et aux services d'entretien.

## Travaux en cours : bilan de la contractualisation Natura 2000 Vallée de la Dronne, en 2019

M. Stéphane BEGUERIE, Vice-Président, présente le bilan de la contractualisation Natura 2000 pour la vallée de la Dronne en 2019. Localisé dans les départements 24, 16, 17 et 33 le site Natura 2000 FR7200662 «Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle» (site d'intérêt communautaire), désigné au titre de la Directive habitats, s'étire à l'ouest de Brantôme vers le sud-ouest (Coutras) en longeant la vallée de la Dronne sur 122 km de long et s'étend sur 5 931 ha. Depuis 2012, l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR, a été missionné par le préfet de la Dordogne pour élaborer un Document d'Objectif (DOCOB) à l'issu d'un long travail de terrain et de dialogue territoriale. A ce jour, le DOCOB a été rédigé et validé et le site entre dans sa 1ère phase d'animation.
Dans le cadre d'un marché avec EPIDOR, notre syndicat a été désigné comme structure portant l'animation locale du Site Natura 2000 « Vallée de la Dronne », sur les départements 16, 17 et 33.
L'agriculture occupe une part importante sur le territoire (92 % du site), les prairies occupent 55 %, et les cultures et systèmes parcellaires complexes sont aussi très présents (37 %). Les contrats agricoles apparaissent donc comme des outils d'animation prioritaires dans ce contexte. Dans la continuité de 2018, le SABV DA a réalisé une animation individuelle forte sur le volet agricole. Ainsi, 18 exploitants ont été rencontrés, et 9 contrats signés. La surface contractualisée est de 81,63 ha. Ces contrats portent uniquement sur des ensembles prairiaux cette année : maintien des prairies de fauche (96 %), complété par la conversion de cultures en prairies (4 %).
Pour cette année 2019, 1 contrat Natura 2000 hors-agricole est réalisé sur le site de Poltrot, intitulé : « Base de pleine nature du moulin de Poltrot. Préservation du corridor fluvial, éviter la fragmentation des habitats, information et sensibilisation des usagers ». En complément, un temps d'animation pour ce site a été consacré à la communication, afin de promouvoir la Charte Natura 2000. Les objectifs principaux liés à ce contrat sont bien sûr ceux du DOCOB du site et plus particulièrement les fiches actions suivantes : limiter la fragmentation des habitats, par le maintien ou la restauration de corridors écologiques entre les biotopes, réhabiliter et maintenir des espaces boisés, un réseau de haies, bosquets, et lisières des bordures de cours d'eau et aménagements visant à informer et sensibiliser les usagers pour limiter leur impact. 1 Charte Natura 2000 pour le site de Poltrot sera signée dans un second temps.

## Communication : action C5

M. Joël BONIFACE, Président, présente l'action C5 concernant la communication. Un devis a été signé avec la société « Fly Events Production » de Pau, pour la réalisation de 2 films en time-lapse sur le suivi du chantier de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du Bertaud et de Pavillon (création de rivières de contournement avec seuils fixes à échancrures). Sont compris dans le devis : suivi du chantier, mise à disposition et maintenance de 2 boitiers photos par site, sur 2 sites différents ainsi que la réalisation de 2 films en fin de chantiers (durée d'environ 2 min / projet). Coût : 5 200 € HT pour les deux sites. Acompte de 2 600 € HT (50 %) payé le 10/10/2019. Cette dépense est financée à 60 % dans le cadre des aides aux postes de techniciens.

## Communication : rapport d'activité 2018

M. Joël BONIFACE, Président, présente le rapport d'activité 2018 du syndicat. C'est un document d'information qui retrace l'activité du Syndicat, chaque année : vue d'ensemble, compétences et actions en cours, budget et les actions de l'année. Il est communiqué aux Présidents de chaque CDC ou d'agglomération membres du Syndicat, il est également distribué à tous les élus du Comité Syndical. Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une communication par les Présidents à leurs conseils communautaires respectifs. Le rapport d'activité 2018 du SABV DA a été réalisé en interne suite à un travail collaboratif avec « Charente Eaux » et les techniciens rivière de Charente, afin d'avoir une trame commune pour l'ensemble des syndicats d'eau du département. Le rapport d'activité 2019 sera réalisé au cours du 2ème trimestre 2020.

## Trophée 2019 des Réserves de Biosphère (UNESCO)

M. Michel FOULHOUX, Vice-Président, présente la démarche d**es Réserves de biosphère françaises et de l'UNESCO** qui organisent chaque année les « **Trophées de la biosphère** », un concours qui permet de recenser et de promouvoir des **initiatives originales et novatrices en faveur de la préservation de l'eau et de la nature**, de plus de solidarité ou d'un développement plus durable des territoires.

Après avoir traité des initiatives sociales et solidaires, de la réduction des pesticides, de la transition écologique puis de l'agriculture et l'alimentation durables, les Trophées 2019 du bassin de la Dordogne visaient des actions et initiatives exemplaires en matière de valorisation, de préservation et de reconquête de la biodiversité.

Si l'établissement EPIDOR a consacré sa 5° édition des Trophées à la biodiversité ce n'est pas un hasard, il s'agit d'une de ses missions centrales en tant que structure coordinatrice de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne. De nombreuses espèces rares et menacées au niveau européen subsistent encore sur le bassin de la Dordogne, comme l'emblématique saumon atlantique qui fraye toujours dans les eaux fraîches de la rivière Dordogne, mais cette richesse écologique reste fragile et des efforts sont encore nécessaires pour maintenir un équilibre entre le développement territorial et la préservation de la nature.

Avec les Trophées 2019, l'établissement EPIDOR a ainsi souhaité identifier des initiatives en faveur d'une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles qui pourraient utilement inspirer d'autres acteurs et territoires du bassin de la Dordogne. Dans ce cadre, le SABV Dronne aval a déposé en août 2019 un dossier de candidature.
Au total, 21 dossiers, de grande qualité, répartis de façon homogène sur le bassin versant de la Dordogne, ont été candidats à cette 5° édition des Trophées. Sur les 4 projets sélectionnés par le jury des Trophées afin de représenter le bassin de la Dordogne lors d'une cérémonie officielle organisée au siège de **l'UNESCO à Paris**, 3 sont issus du département de la Dordogne. Il s'agit des projets et des organismes suivants :

- La société de location de canoë Canosphère (dpt 24) : un acteur économique qui porte un projet éco-responsable et s'implique concrètement pour la biodiversité au sein d'une activité qui compte fortement dans la vallée de la Dordogne.
- L'association des pêcheurs aux engins du Lot (dpt 46) : un programme d'actions intégrées (savoir-faire patrimoniaux, diverses implications sur la rivière …) et en particulier un projet de restauration écologique d'un bras mort situé dans l'aire centrale de la Réserve de biosphère.
- La Réserve zoologique de Calviac (dpt 24) : un investissement fort autour du Vison d'Europe, une espèce patrimoniale listée «en danger critique d'extinction» par l'UICN et qui a disparu des autres grands bassins français.
- **Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval** : Acquisition d'un ancien site industriel. Ce projet interdépartemental (17/24/33) a pour ambition la renaturation du site et vise à préserver, restaurer la biodiversité et la continuité écologique du site de Reyraud qui dispose d'enjeux écologiques majeurs (poissons migrateurs, cistude d'Europe, vison d'Europe…).

**Ce trophée permet de faire reconnaître l'intérêt particulier du projet qui associera les partenaires pressentis et aura vocation à être un projet partagé et collectif issu d'une large concertation à venir.**

Un représentant de chacun des 4 lauréats a été invité à aller à Paris le **05/11/2019** pour présenter son projet à l'occasion de la présentation nationale des Trophées 2019 des Réserves de biosphères, aux côtés des représentants de l'**UNESCO** et du **Comité français du MAB** (Man And the Biosphere). A l'occasion de la remise des Trophées, en présence de **l'équipe d'EPIDOR**, les représentants des quatre projets lauréats, ont reçu des mains de M**. Miguel CLÜSENER-GODT, directeur général du programme de l'UNESCO « Homme et biosphère »,** un diplôme reconnaissant le caractère exemplaire des projets qu'ils ont engagé sur le bassin de la Dordogne.

**La Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne :** en juillet 2012, le bassin de la Dordogne a rejoint le Réseau mondial des Réserves de biosphère de l'UNESCO. Elle est la plus vaste Réserve de biosphère en France et la 1ère au monde conçue et centrée autour d'un grand fleuve et son bassin versant. La rivière est au cœur du dispositif car la préservation du patrimoine fluvial, des ressources et des bienfaits qu'il dispense, représente un élément fondamental pour le développement futur du territoire et le bien-être de ces habitants.

**Un réseau mondial de sites reconnus par l'UNESCO :** sites d'application du programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO, les Réserves sont des lieux d'apprentissage et d'expérimentation du développement durable. Ce sont aussi des territoires engagés pour la préservation des paysages, des écosystèmes et des espèces, dans lesquels on a su conserver un équilibre entre la nature et les activités humaines. Les Réserves de biosphère encouragent l'expérimentation locale, la recherche scientifique, l'éducation et la participation des populations afin de concilier les enjeux économiques, culturels et écologiques.

Séance levée à 21 h 30